



BON DE RESERVATION 2025 GROUPE MIXTE

À COMPLETER ET À NOUS RETOURNER

Par mail à l'adresse: commercial@lefleury.com ou par courrier à l'adresse:
Parc le Fleury-Réservation-5, rue de bouchain 59111 Wavrechain sous faulx

CE DOCUMENT N'A PAS VALEUR DE RESERVATION- UN DOSSIER NON COMPLET NE SERA PAS ACCEPTE

DATE DE VOTRE SORTIE :

COORDONNEES tous les champs sont obligatoires

Nom du groupe/Raison social

Nom du responsable

Fonction

Adresse

Email

Tel

Nom & Tél du référent lors de la visite

SORTIES DATEES PERIODE SAISON 2025 (Minimum 35 personnes payantes)

	Tarifs	Nb de billets	Total en €
Tarif unique par personnes (1)	14€	x	=
Accompagnateur offert(2)	0€	x	=

(1) Enfant de -1 an offert, prévoir un justificatif

(2) 1 Accompagnateur gratuit pour 50 personnes payantes

OPTION RESTAURATION (Période Unique)

	Tarifs	Nb de billets	Total en €
Menu Goûter(1)	5,20€	x	=
Menu Box (- de 12ans)(2)	6,90€	x	=
Menu Fleurby (3)	10,50€	x	=

(1) 1 crêpe au sucre+1 caprisun

(2) 3 nuggets +1 frites+Pompot +1 caprisun

(3) 1 Hamburger au choix+ 1 frites +1 boisson 50cl

DATE, SIGNATURE ET CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Frais de dossier = 10€

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE €

☐ J'accepte les conditions Générales de Vente (CGV) figurant au verso de ce bon de réservation

MOYENS DE PAIEMENT

☐ VIREMENT ☐ CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL
☐ MANDAT ADMINISTRATIF ☐ à l'ordre du Parc le Fleury
☐ ESPECES



03 27 35 71 16



reservation@lefleury.com

www.lefleury.com

Conditions Générales de ventes

Les présentes conditions particulières précisent les conditions générales de vente du décret N°94.490 du 15 juin 1994 pris en application de la loi n°92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Les présentes dispositions ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le client et la SAS TEO (ci-après Le Fleury) à l'occasion de la réservation de titres d'accès aux espaces de loisirs du Fleury et de l'exécution des prestations associées telles que proposées dans la brochure. Il est entendu que Le Fleury est l'unique interlocuteur du client et qu'il répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Le Fleury ne saurait être tenu responsable dans le cas de figure où le non-respect des obligations impliquées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de la visite et aux prestations fournies à cette occasion.

La SAS TEO est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle n°119 112 776 , conclue auprès de la compagnie MMA

Conformément à l'article 16 de la loi n°92.645 du 13 juillet 1992, les informations figurant dans la brochure peuvent faire l'objet de modifications qui seront portées à la connaissance du client préalablement à la confirmation de réservation, à l'exception de celles relatives aux spectacles, attractions, boutiques, animations, restaurants et autres prestations annexes qui peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.

Les prix indiqués dans les brochures commerciales sont applicables pendant la saison en cours. Ils sont susceptibles de modifications en cas de variations des redevances et taxes afférentes aux prestations.

I Tarification

Les tarifs de billetterie pour les groupes sont applicables pour tout achat de titre d'entrée aux espaces de loisirs du parc Le Fleury, pour les groupes composés d'un minimum de 20 personnes payantes, pour un accès à une date déterminée.

En groupe les enfants de moins de 1 mètre doivent s'acquitter du droit d'entrée au même titre que tout autre participant. En groupe seuls les enfants de moins de 2 ans dans le cadre d'un accueil de loisirs et moins d'un an dans le cadre d'associations, peuvent accéder au parc gratuitement sous présentation d'une carte d'identité ou du carnet de famille). Il est expressément précisé que les familles, quel que soit le nombre de participants, ne sont pas considérées comme groupes.

II Conditions de réservation

Le fleury accepte les réservations par téléphone, courrier ordinaire ou e-mail. Toute réservation effectuée par téléphone doit être confirmée par écrit (courrier, ou e-mail).

La demande de réservation doit indiquer systématiquement l'effectif, le type de structure, le jour de la visite et, le cas échéant, le nombre de repas.

2.1 Conditions de réservation

La réservation doit être effectuée au minimum 3 jours avant la venue du groupe et être confirmée par le service réservation en fonction des disponibilités. Seul une pré-facture pro forma fera office de validation par nos services.

Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée du parc Le Fleury, sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du service réservation, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder dans l'enceinte du parc.

2.2 Dans le cas particulier de la restauration :

L'heure de prise de repas est précisée par Le Fleury dans la tranche : 11h – 13 h

Le nombre de menus doit être réservé en même temps que les entrées.

La réservation de prestations de restauration doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la visite, sous réserve de disponibilités.

III Modifications ou annulations

3.1 Modifications du fait du client

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, modifications acceptées selon celles qui ont l'objet d'un accord écrit de la part du service réservation de la SAS TEO.

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptées par le service réservation de la SAS TEO, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture.

En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence.

3.2 Annulation de la réservation

• Annulation totale d'un groupe :

Toute annulation totale d'un groupe doit être indiquée le plus tôt possible au service réservation du parc Le Fleury, et au minimum 7 Jours avant la date de la visite.

Dans le cas où l'annulation de la commande est notifiée entre trois et 7 jours avant la date de la visite, la commande initiale sera due à hauteur de 50%.

Dans le cas où l'annulation de la commande est notifiée moins de trois jours avant la date de la visite, la commande initiale sera due dans sa totalité.

• Annulation partielle d'un groupe :

Dans un souci d'organisation, dans le cas où un groupe diminue son effectif de plus de 20% Le Fleury se réserve le droit de facturer la différence. (Facturation de 80% de l'effectif initial)

• Annulation de réservation avec restauration

Toute annulation doit être signalée par courrier ordinaire ou e-mail au minimum 8 jours ouvrables avant la date de la visite. Si l'annulation de la réservation intervient moins de 8 jours ouvrables avant la date de la visite, alors la commande initiale sera due à cinquante pourcent (50%).

Les conditions sont annulées en cas d'alerte (orange et rouge) d'intempéries annoncées par les autorités compétentes(Etat français/préfectures).

• Modalités de paiement

Les factures émises par la SAS TEO sont exigibles dès leur date d'émission. Pour les personnes morales de droit public, le règlement par mandat administratif est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le client au service de réservation de la SAS TEO.

La facture devra être soldée sous 30 jours à compter de sa date d'émission.

Tout retard de paiement au-delà de 30 jours après la date de facturation donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à trois et demie le taux d'intérêt légal.

IV Dispositions communes

4.1 Droits de propriété intellectuelle

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logo du parc Le Fleury, marques, droit d'auteur et autres signes, droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la SAS TEO.

4.2 Force majeure

La direction du parc Le Fleury se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de forces majeure ou cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilités d'accès, fortes chaleurs, etc.

4.3 Assurances

Le Fleury décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportées par les visiteurs. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence dans le parc.

4.4 Réclamations

Afin d'éviter toute contestation, le justificatif de visite comportant le nombre de participants est signé lors du passage en caisse le jour de la visite.